

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 17

Présents : 13

SEANCE DU 3 AVRIL 2019

Le 3 avril 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. KNIPPER Francis, Mme GANGLOFF Christine, Maires adjoints,
Mme ALVES MUTSCHLER Elisa, M. DORSCHNER Christian, Conseillers Municipaux Délégués,
Mme BRUNNER Magdalena, M. KEMPFER Emmanuel, M. BARIDO Nicolas,
Mme BURGUN MUHLHEIM Isabelle, M. CUNRATH Sylvain, M. SEBASTIAN Philippe,
Mme BARIDO Estelle, Conseillers municipaux

Date de
Convocation :

28/03/2019

Absents Pouvoirs :

Mme HUNSINGER pouvoir à M. DHAINAUT
M. RUCH pouvoir à Mme GANGLOFF
M. DETTWILLER pouvoir à Mme ALVES MUTSCHLER
Mme MANGIN Audrey pouvoir à M. KNIPPER

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Secrétaire de Séance : M. KEMPFER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2019
2. Affectation des Résultats 2018
3. Vote des Taux
4. Tableau des Effectifs du Personnel Communal
5. Emprunts (Gymnase – Orée du Bois)
6. Convention ATIP – Etude de faisabilité pour création d'une voie
7. BUDGETS 2019 Commune et Réseau Câblé
8. PLUI pays de Bitche – Avis sur l'arrêt du projet
9. Servitude de passage
10. Location de terres agricoles
11. Dérogations scolaires
12. D I A
13. Questions Diverses

POINT 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 FEVRIER 2019

Mme BURGUN-MUHLHEIM remercie pour les modifications apportées sur le compte rendu précédent mais souhaite préciser qu'elle avait dit concernant l'achat du Gymnase : « faire plaisir aux Wingeners (au lieu des collègues Maires) le compte rendu du Conseil municipal du 27 février 2019 est adopté à la majorité, 15 voix pour et 2 abstentions.

POINT 2**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

➤ **POUR LA COMMUNE**

| | |
|--|--------------|
| Investissement : Compte 001 (recettes) | 9 871.64 € |
| Fonctionnement : Compte 002 (recettes) | 171 578.42 € |

➤ **POUR LE RESEAU CABLE**

| | | |
|----------------------------------|---|-------------|
| Recettes d'Investissement C/001 | = | 74 377.82 € |
| Dépenses de Fonctionnement C/002 | = | 37 240.15 € |

L'affectation des résultats est adoptée par 13 voix pour et 4 abstentions.

POINT 3**VOTE DES TAUX**

Le Maire propose le maintien des taux 2018 soit :

Taxe d'Habitation : 14.56 % Taxe foncière (bâti) : 18.01 % Taxe foncière (non bâti) : 98.70 %

Mme BURGUN-MUHLHEIM avait proposé à la Commission des Finances de baisser le taux de 2.2%.

Le Maire répond que la hausse de la Taxe d'habitation a servi au calcul de la compensation de l'Etat. Concernant la Taxe Foncière, la baisse d'environ 50 € maximum pour les foyers serait imperceptible sur le budget de la Commune.

Le Conseil, à la majorité, 13 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions décide le maintien des taux.

Mme BURGUN-MUHLHEIM signale qu'elle enregistre les débats.

POINT 4**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

Le Conseil, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel comme suit :

| GRADE | Catégorie | Effectif budgétaire | Effectif pourvu | temps travail |
|--|-----------|---------------------|-----------------|---------------|
| ADMINISTRATIF | | | | |
| Attaché | A | 1 | | |
| Rédacteur Principal de 1e classe | B | 1 | 1 | 100% |
| Rédacteur territorial | B | 1 | | |
| Adjoint administratif principal de 1e classe | C | 1 | 1 | 90% |
| Adjoint administratif | C | 1 | | |
| TECHNIQUE | | | | |
| Adjoint Technique Principal de 2e classe | C | 1 | | |
| Adjoint Technique | C | 3 | 3 | 100% |
| Adjoint Technique | C | 1 | 1 | 90% |
| Adjoint Technique | C | 1 | 1 | 80% |
| Adjoint Technique | C | 1 | 1 | 30% |
| SOCIAL | | | | |
| ATSEM | C | 2 | 2 | 74% |

POINT 5**EMPRUNTS (GYMNASE – OREE DU BOIS)**

Lors de la présentation des propositions au précédent conseil municipal il manquait une information.
Le Taux de 1.1 % proposé par le Crédit Mutuel correspondait à des prêts à taux révisables. En réalité les taux fixes proposés sont de 1.6 %

Ce n'est donc plus le Crédit Mutuel qui est le moins disant.

C'est pourquoi le Maire propose de revoter.

Après demande d'actualisation, le Crédit Mutuel maintient son taux à 1.6 % et le Crédit Agricole à 1.42 %

Après examen des propositions, Mme BARIDO pense, que pour une collectivité publique, il vaut mieux souscrire à un taux fixe, le taux variable étant actuellement de 1.1 % il risque de se modifier à la hausse.

Le Crédit Agricole proposant les meilleurs taux et les autres banques ne pouvant s'aligner, le Conseil décide de réaliser les emprunts auprès du Crédit Agricole par 14 voix pour, 2 abstentions et 1 voix pour le Crédit Mutuel.

POINT 6**CONVENTION ATIP – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE VOIE**

Le Maire propose la signature d'une convention afin que l'ATIP apporte son aide à la réalisation des documents devant servir à l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité de création d'une voie d'accès à l'usine Laliq.

M. CUNRATH demande qui va payer cette nouvelle route. Le Maire précise que s'agissant d'une voie nouvelle il revient à la Commune de la financer, avec l'aide de subventions. Lorsqu'elle sera achevée, elle rejoindra le contingent des voies communales entretenues par la Communauté de Communes.

Mme BURGUN-MUHLHEIM estime que l'usine doit participer financièrement à cette création de voie puisqu'elle lui est dédiée.

Le Maire précise que cette voie est nécessaire pour 3 raisons.

La première : il s'agit d'un problème de sécurité relevé à chaque visite ERP par le SDIS (un camion peut bloquer le tunnel et plus personne ne passe, ni dans un sens ni dans l'autre et encore moins les services de secours) ;

La deuxième : cette voie permettrait de réduire, voire supprimer le passage de tous les camions dans la rue des Orfèvres, ce qui la sécuriserait ;

La Troisième : l'usine est en cours d'agrandissement, ce qui va provoquer très prochainement une circulation plus dense encore sur cette partie de la Rue des Orfèvre : voitures des ouvriers, transit de marchandises ...

A la majorité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'étude de faisabilité pour la création de cette nouvelle voie d'accès par 16 voix pour et 1 abstention.

POINT 7**BUDGETS 2019**

Mme GANGLOFF présente le budget communal.

Concernant les subventions aux associations, M. le Maire précise qu'il prévoit éventuellement, à titre exceptionnel, le subventionnement des fauteuils de la salle de Cinéma.

M. CUNRATH demande pourquoi l'amicale des Sapeurs-Pompiers n'a pas demandé de subvention cette année. M. BARIDO, également Président de l'Amicale, précise que le Conseil d'Administration n'ayant pas eu lieu avant la date de remise des dossiers, il n'était pas en mesure de transmettre sa demande.

Le Conseil, à la majorité, 13 voix pour et 4 abstentions, adopte les budgets de la Commune et du Réseau Câblé comme suit :

A. COMMUNE :

| | | |
|----------------|---------------------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | en dépenses et recettes : | 1 154 000 € |
| INVESTISSEMENT | en dépenses et recettes : | 636 000 € |

B. CABLE

| | | |
|----------------|---------------------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | en dépenses et recettes : | 71 988.16 € |
| INVESTISSEMENT | en dépenses et recettes : | 78 575.83 € |

POINT 8

PLUI DU PAYS DE BITCHE

Le Conseil, à la majorité, 11 voix pour et 6 abstentions a prononcé un avis favorable au PLUI du Pays de Bitche arrêté.

POINT 9

SERVITUDE DE PASSAGE

Après l'acquisition du terrain BAUMANN pour y installer la nouvelle antenne, les intéressés se sont aperçus qu'ils ne pouvaient pas accéder à leur terrain enclavé. Ils demandent que la Commune leur accorde un droit de passage. Les frais seront réglés par la Famille BAUMANN

A l'unanimité, les membres du Conseil ont donné délégation au Maire pour signer tous les documents créant une servitude de passage pour la famille BAUMANN sur le terrain communal où l'antenne est implantée.

POINT 10

LOCATION DE TERRES AGRICOLES

Pour obtenir le statut d'agricultrice auprès de la MSA et de la Chambre d'Agriculture, Emma BANZET doit justifier de l'exploitation de 25 ha. Elle sollicite auprès de tous les propriétaires locaux la possibilité de louer leurs terres. La Commune est concernée pour 3 ha 3 ares et 61ca.

Les membres du Conseil examinent la situation géographique des terrains concernés.

Mme ALVES MUTSCHLER demande que soit précisé qu'il ne s'agit pas de terrains situés en fond de vallée.

M. le Maire précise que les terrains de fond de vallée feront l'objet d'une autre délibération. Aujourd'hui, il s'agit de permettre à Mlle BANZET d'accéder au statut de jeune agricultrice et il soutient sa demande.

Le conseil unanime autorise le Maire à signer un bail pour des terrains agricoles d'une surface totale de 3ha 3a 61ca au tarif de 80 € l'année.

POINT 11

DEROGATIONS SCOLAIRES

A la majorité, 15 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal émet un avis favorable à l'accueil d'un enfant de Weinbourg et 1 autre de Rosteig.

POINT 12**D.I.A.**

1 propriété Rue Principale, 1 maison rue du Dell, 1 maison rue des Anémones, N'ont pas été préemptées.

POINT 13**QUESTIONS DIVERSES**

1. Une REUNION PUBLIQUE concernant la pollution du site MUNCH GULDEN se tiendra le 25 AVRIL. L'ensemble de la Population sera invitée.

M. le Maire rappelle qu'au moment où il a pris connaissance de ce dossier en 2014, étaient stockés dans l'ancienne usine 40 000 l de cyanure, 40 000 l d'acides.

En 2015, le site a été dépollué, les liquides ont été enlevés.

Il reste néanmoins la pollution des sols et de l'air. Les Services de l'Etat suivent ce dossier de très près. Lors d'une réunion en sous-préfecture, le 28 février, l'ADEME a fait état des nouvelles analyses effectuées.

Il semblerait que la zone de pollution se répande en direction de l'église. C'est pourquoi le Maire a demandé que la zone soit élargie sur les documents graphiques du PLUI.

D'autre part, ne sachant pas d'où vient l'eau qui s'écoule Rue Principale, à côté du Restaurant, il a fait installer une affichette « eau non potable ».

2. Un jeune couple va s'installer dans les locaux de la boulangerie actuellement vacante pour y créer une Pâtisserie - Salon de Thé – dépôt de pain - traiteur, dès Septembre prochain.
3. Mme Alves Mutschler et M. Barido informent qu'ils mettent en place des cours d'initiation aux premiers secours destinés aux Conseillers Municipaux Juniors. Le Maire précise que ces cours sont pris en charge par la Commune. Une cession pourra être mise en place ultérieurement pour tous les adultes qui le souhaitent au tarif de 50 €.
4. Mme DOERFLINGER rappelle les dates des prochains rendez-vous
 - Nettoyage de Printemps – Samedi 6 Avril à 13h30 au Centre Socio-Culturel
 - Chasse aux Œufs – Lundi de Pâques – 10h au Centre Socio-Culturel
5. Le Maire informe que la mesure votée par le Conseil Municipal concernant les dépôts sauvages est entrée en application. Une personne a effectué des heures de travail pour la collectivité et a été astreinte à payer 500 € d'indemnisation.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h23